

## **Une taxe de stationnement pour financer la mobilité douce et intelligente**

Alain Beuret (PVL)

Le trafic pendulaire engendre des embouteillages quotidiens sur l'autoroute A16 à l'entrée des tunnels du Mont-Terri et du Mont-Russelin aux heures de pointe. Ceci engendre un surcroît d'émissions de CO<sub>2</sub> sur un axe routier parallèle à une ligne de train, une situation aberrante.

Suite à la réouverture de la ligne Delle-Belfort, nous avons désormais à disposition un axe ferroviaire performant à travers le canton, desservant de nombreuses localités et zones d'activités, mais il est malheureusement encore largement sous-utilisé, notamment par les travailleurs frontaliers et les travailleuses frontalières. Visiblement les ralentissements routiers constatés ne sont pas suffisants pour engendrer un report modal important de la route vers le rail.

La mise en place d'une taxe de stationnement sur les parkings des entreprises bien desservies par le rail, sur un modèle similaire au Tessin, encouragerait les pendulaires à utiliser davantage les transports publics pour se rendre au travail. Le produit de la taxe permettrait de financer le développement de la mobilité douce (itinéraires cyclables, chemins pour piétons), de parkings d'échange (P+R) et d'une mobilité « intelligente » (taxis sur appel, navettes autonomes, etc.) sur le « dernier kilomètre », entre l'arrêt de transport public et le domicile, notamment en milieu rural, là où la desserte traditionnelle par bus est menacée à terme.

Les personnes qui résident dans des localités jurassiennes qui ne disposent pas d'une bonne desserte en transports publics pourraient être partiellement exemptées du paiement de la taxe.

**Afin de diminuer la pollution, les nuisances sonores et les pertes de temps engendrées par le surcroît de trafic pendulaire routier, nous demandons au Gouvernement de :**

- 1. modifier la législation cantonale afin de mettre en place une taxe de stationnement sur les parkings d'entreprises situés aux abords des gares disposant d'une bonne desserte ;**
- 2. affecter le produit de cette taxe pour le développement de la mobilité douce et de la mobilité intelligente dans le canton.**

**Les modalités pratiques seront définies par le Gouvernement.**

Alain Beuret (PVL)

### **Co-signataires**

- Sophie Guenot (PCSI)
- Ismaël Vuillaume (PVL)
- Emilie Moreau (PVL)
- Raoul Jaeggi (PVL)
- Quentin Haas (PCSI)
- Vincent Hennin (PCSI)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Alain Beuret (PVL)

- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 16 février 2022

### **Documents annexés**